

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique et de compteurs d'eau chaude

de 24 juin 2003

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: SONTEX S.A., Sonceboz (CH)

Requérant: SONTEC S.A., Sonceboz (CH)



Capteur hydraulique en tant que sous-ensemble d'un compteur d'énergie thermique

1^{re} adjonction

Type: Superstatic

Fabricant: Gas- und Wassermesserfabrik AG, Lucerne (CH)

Requérant: Gas- und Wassermesserfabrik AG, Lucerne (CH)



Compteur d'eau chaude

3^e adjonction

Type: MTW3

Fabricant: SONTEX S.A., Sonceboz (CH)

Requérant: SONTEX S.A., Sonceboz (CH)



Compteur d'énergie thermique complet

Type: Supercal 539

Fabricant: SONTEX S.A., Sonceboz (CH)
Requérant: SONTEX S.A., Sonceboz (CH)



Sondes de température pour compteur d'énergie thermique

Type: Model 460

Fabricant: SONTEX S.A., Sonceboz (CH)
Requérant: SONTEX S.A., Sonceboz (CH)



Compteur d'énergie thermique complet

Type: Supercal 539

1^{re} adjonction

24 juin 2003

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:
Le directeur, Wolfgang Schwitz